

## Nourrice à domicile enceinte

## Par Stepham, le 07/08/2012 à 16:15

## Bonjour,

Nous avons embaucher notre nourrice en janvier 2011 et elle vient de nous annoncer sa grossesse .accouchement prévu mi mars avec départ en congés mat début février et retour fin mai . Elle ne souhaite pas retravailler à la fin de son congés. Nous devons engager une nourrice afin de la remplacer pendant son congés . À son retour elle disposera de 5 semaines de conges payes et d'un préavis de 2 mois à faire . Nous souhaitons la licencier début septembre 2013 , nos enfants entrant à l'école à cette période . Qu'elle solution pouvons nous lui proposer afin de lui éviter un retour au travail sachant que nous souhaitons pas lui donner ses congés payer en juin car on se retrouverait à payer sn salaire ainsi que les cotisation à l'ursaff pour elle mais aussi sa remplaçante car nous avons absolument besoin d'un moyen de garde jusqu'à début juillet , après on peut essayer de s'arranger entre nous ( parents co employeurs ) . Nous aimerions trouver une solution qui lui convienne ainsi qu'à nous même . En vous remerciant .

Cordialement.